



## Le CCE mené par la CFDT se met au travail

L'effectif de vos représentants au CCE a été divisé par deux alors que dans le même temps les représentants de la direction sont treize à table (il fallait bien cela pour répondre aux exigences de vos représentants CFDT).

Cela donne le résultat suivant :

**REM VAR** : Au deuxième trimestre, la direction va tout mettre en œuvre pour qu'elle soit réglée en juillet. (Dans le cas contraire, la CFDT saisira les ambassadeurs.)

**COMMERCIAUX** : Le Directeur Général reconnaît la lourdeur de la gestion des OC. On verra au CCE d'automne si la situation a évolué.



**REM VAR des AC** : Après vos nombreuses remarques, la CFDT est intervenue à tous niveaux pour que la direction vous octroie ce qu'elle vous devait. (10 % de la rem var des commerciaux). 91 000 euros étaient restés au fond de la poche. (Certains directeurs de Groupe avaient eu peur de donner trop. On a les noms). Ils seront distribués sur la paie de juillet.



**Situation des 20 Assistantes de direction** : Leurs postes devaient être supprimés début d'année, un sursis avait été obtenu jusqu'à fin juin et finalement, le point définitif sera fait en fin d'année, toujours ça de gagné. On enGRANGE)

**Traitement des remboursements de frais professionnels par les lignes d'accueil** : Sur une demande de la CFDT, la direction réfléchit à l'opportunité de créer un poste par région ( cinq créations de poste au total) pour traiter le problème.

**Cession de HSS** : A ce jour, rien de défini. Une information sera donnée en septembre (Ils sont vraiment trop forts, ils savent déjà qu'ils auront un acquéreur à cette date).

**FORMATION** : Les chargés d'accueil à qui on a refusé un stage d'anglais seront heureux de savoir qu'un des chefs du restaurant de la Direction Générale a suivi un stage chez Alain Ducasse.



Pour compenser cela, la DG nous informe qu'elle répond favorablement à notre demande, le Ticket Restaurant va passer à 8.00 €. La CFDT propose de le passer à 8.65 €. L'effort de la direction avec une participation à 60 % ne serait que de 0, 39 centimes. Cela ne nous paraît pas insurmontable. La direction reconnaît la légitimité de cette revendication. On suit.

**Intéressement Participation 2008, ils se sont trompés** : Bien que cela ait fait l'objet d'une information des organisations syndicales, la CFDT a demandé le respect total de la procédure. Le CCE doit être informé et consulté, il peut se faire assister d'un expert comptable. Les comptes ayant été passés au crible par le contrôle de gestion et les commissaires au compte, il ne devait pas y avoir de surprise. Eh bien, si. L'oubli d'une ligne de résultat bénéficiaire de quelques millions avait conduit la direction à annoncer qu'il n'y aurait pas de participation.



D'après notre expert comptable, la complexité de l'accord est la seule explication de cet oubli. L'honneur de la direction est donc sauf. Les salariés toucheront donc une participation symbolique et un reliquat d'intéressement. (Environ une centaine d'euros, agréementée des intérêts de retard). Toujours ça de pris. (Et dire que certains syndicats se demandaient pourquoi la CFDT avait besoin d'un expert comptable)

Devant ces quelques signes encourageants, on comprend mieux pourquoi une partie du SNB a saisi la justice afin d'obtenir par elle ce qu'elle n'a pas eu par les urnes. (Procédure au plus tard le 28 SEPTEMBRE 2009).